

Loi

Générale

colonial

Loi n° 680/SEJ promulguant la loi n° 69-700 du 30 juin 1969 portant amnistie

n° 680/SEJ

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 juillet 1969

Numéro JO

n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro

10 juillet 1969

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-700 du 30 juin 1969 portant amnistie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.